

## **Formation G202 : « Traiter les impayés des charges en pratique »**

**Titre :** Traiter les impayés des charges en pratique

**Objectifs pédagogiques :**

- Opérer une stratégie de recouvrement des charges d'impayés.
- Effectuer le contrôle des procédures de recouvrement en cours.

**Prérequis :** Connaître les procédures de recouvrement des charges d'impayés.

**Public :** Agents territoriaux, Opérateurs, Administrateurs ad hoc, Administrateurs provisoires. Tout professionnel souhaitant se former au contrôle de recouvrement des charges de copropriété et souhaitant intervenir auprès du syndic sur ce point.

**Effectif :** Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

**Modalité et délais d'accès :**

Retrouvez les dates des prochaines sessions sur [www.copropriete-formation.fr](http://www.copropriete-formation.fr)

Inscription sur la page de la formation de notre site web : <https://copropriete-formation.fr/fiche-formation.php?id=G202>

ou contact par mail à : [contact@copropriete-formation.fr](mailto:contact@copropriete-formation.fr)

Pour participer à cette session, les participants doivent s'inscrire au moins 20 jours avant le début de la formation.

**Durée :** 1/2 journée (4 heures)

**Format :** Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

**Intervenant :** Expert de l'ARC

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

La formation s'organise autour de huit jours de formation construits sous forme de cours pratiques : exposés théoriques, exercices pratiques sur documents, mises en situation et études de cas concrets.

En début de parcours, une journée est consacrée à la méthodologie : méthode de travail, méthode d'identification des problèmes à résoudre et méthode de rédaction du rapport. Nous prévoyons également une journée de mise en situation où les participants peuvent accompagner un contrôleur confirmé chez un syndic, afin de se familiariser avec les méthodes de travail d'ARC-SERVICES.

À l'issue de la formation, des guides et/ou dossiers techniques complémentaires sont transmis aux participants.

**Modalités d'évaluation :**

-Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz...). Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).

-À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation – évaluation à chaud).

Les compétences acquises sont validées par la rédaction d'un rapport de contrôle d'une copropriété

-3 à 6 mois après la formation l'entreprise complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

**Tarif** : 720€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

**Personne en situation de Handicap** : Contacter notre référente handicap Mme BEN AHMED institut-formation@copropriete-formation.fr.

## Contenu pédagogique :

---

### **I. Savoir gérer le traitement des impayés**

Les généralités autour du traitement des impayés

La typologie des débiteurs à connaître

Comment calcule-t-on le taux d'impayés et la procédure d'alerte

Processus de traitement des impayés

- Analyser les phases de recouvrement amiable et précontentieux
- Analyser les procédures judiciaires
- Analyser les mesures d'exécution des jugements obtenus

Particularités SCI, successions, immunité diplomatique et étrangers non résidents en France

Exercice pratique

### **II. Procédures article 29-1 A de la loi du 10 juillet 1965**

Procédure d'alerte : de quoi parle-t-on ?

- Qui met en place la procédure d'alerte
- Comment la procédure d'alerte est-elle mise en place ?

La mission du mandataire ad hoc

Mandataire judiciaire

### **III. Mises en application**

L'analyse de comptes de copropriétaires et le suivi contentieux du syndic

Les actions à mener auprès du syndic et de l'avocat